

R.L.T.

REGION DE BRETAGNE

PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

Direction de l'Administration

Communale

3° Bureau

REPUBLIQUE FRANÇAISE

A R R E T E

LE PREFET DE LA REGION DE BRETAGNE

PREFET D'ILLE-ET-VILAINE

OFFICIER DE LA LEGION D'HONNEUR

VU la loi du 23 décembre 1970 modifiant et complétant la loi
du 31 décembre 1913 sur les Monuments Historiques et le
décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris pour l'application
de ladite loi ;

VU l'avis de la Commission Supérieure des Monuments Historiques
(5ème section) en date du 5 novembre 1974,

A R R E T E :

ARTICLE 1er - L'objet mobilier ci-après désigné est inscrit
sur l'inventaire supplémentaire à la liste
des objets mobiliers classés :

RENNES - Eglise Notre-Dame en Saint-Mélaine -

Partie instrumentale de l'orgue, oeuvre de
Claus 1877.

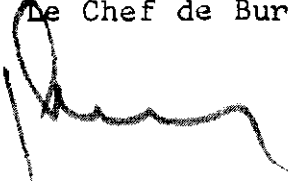
ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera notifié au Maire de RENNES
et à l'affectataire qui seront responsables, chacun
en ce qui le concerne, de son exécution.

Rennes, le 14 août 1975

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
le Secrétaire Général

Pour ampliation
Le Chef de Bureau,


Y. EMMANUELLI

M. BOULEAU